

Ensemble,
allons plus loin
dans l'économie
circulaire...



...réutilisons
les palettes
URSA !



FAQ PALETTES RÉUTILISABLES

TOUS LES CLIENTS URSA SONT-ILS CONCERNÉS ?

Oui. Tous les clients NEGOCE, GSB et INDUSTRIE qui commandent de la laine sont concernés.

QU'EST CE QUE LE PRINCIPE DES PALETTES RÉUTILISABLES ?

Le principe est de **faire payer au consommateur une somme supplémentaire en échange du prêt d'un contenant réutilisable.** Lorsqu'il rend son contenant vide, le client récupère cette somme. L'objectif est d'inciter l'acheteur à ramener son contenant pour faciliter son réemploi, sa réutilisation ou son recyclage.

QUAND LA MISE EN ŒUVRE EST-ELLE PRÉVUE ?

La mise en œuvre auprès des clients est prévue au **15 juin 2023.**

QUELLES PALETTES SONT CONCERNÉES ?

Toutes les palettes de produits Laine de Verre Panneaux & Rouleaux sont concernées.

Cela exclut la laine à souffler et l'XPS. Pour l'XPS, le réemploi de chutes en qualité de palettes est déjà opérationnel.

QUI EST NOTRE PARTENAIRE ?

EPALIA est le partenaire qui matérialise ce projet.

Il collecte, tri, répare et relocalise les palettes de l'ensemble de nos clients.

OÙ SONT SITUÉS LES SITES EPALIA ?

Une **cartographie de leurs sites** est disponible sur leur site internet.

COMMENT DEMANDER UNE COLLECTE EPALIA ?

Il faut se connecter sur **e-palett.com**. Le logo URSA apparaît dans les typologies de palettes à enlever.

COMMENT CONTACTER EPALIA ?

Il est possible de contacter EPALIA via la plateforme **e-palett.com**, au **0810 512 202** et par **email assistance@e-palett.com**.

QU'EST-CE QUE LA COLLECTE EN FRÉQUENCE EPALIA ?

EPALIA a développé un algorithme qui permet de **calculer les 3 prochaines de dates de collecte** en se basant sur la consommation réelle de palette. Le client n'a plus besoin de demander la collecte de ces palettes sur l'outil E-PALLET. EPALIA va se rendre sur place, toutes les semaines ou tous les 15 jours en fonction de l'historique de leurs volumes.

48h avant la collecte, le client est notifié du passage d'EPALIA (par mail et information disponible sur le portail E-PALLET)

COMMENT METTRE EN PLACE LA COLLECTE EN FRÉQUENCE ?

Le client doit **contacter EPALIA**. C'est EPALIA qui a une manipulation à faire dans son système pour passer d'une collecte classique à une collecte en fréquence.

JE SUIS EN COLLECTE EN FRÉQUENCE AVEC EPALIA MAIS IL A REÇU UN AFFLUX DE PALETTES PLUS IMPORTANT À COLLECTER QUE D'HABITUDE, QUE FAIRE ?

Il est toujours possible de demander des collectes sur demande à EPALIA, qui viendra en plus des collectes en fréquence pour des cas de **surplus de stock**.

QUEL EST LE MONTANT FACTURÉ LORS DE L'ACHAT DE LAINE ?

Le montant facturé est de 21€ à la commande, et le montant remboursé est de 21€ lors de la reprise de la palette.

POURQUOI N'Y A-T-IL PAS D'ÉCART ENTRE LE MONTANT FACTURÉ ET REMBOURSÉ ?

En 2023, nous souhaitons **motiver nos clients à intégrer la démarche** et prenons à notre charge l'ensemble des frais engagés par la démarche : Coût additionnel de la palette, rotations et réparations, relocalisation.

EST-CE QUE JE PEUX REFACTURER LES PALETTES URSA À MES CLIENTS ?

Tout à fait, c'est même **recommandé** pour motiver vos clients à ramener les palettes URSA dans vos points de vente.

EST-CE QUE MES CLIENTS PEUVENT RENDRE LES PALETTES ACHETÉS CHEZ MOI À UN AUTRE NÉGOCE ?

Théoriquement oui. URSA reprend les palettes au même montant auprès de l'ensemble de ses partenaires, ce qui ne sera pas forcément le cas entre l'ensemble des points de ventes.

EST-CE QUE LES MONTANTS ENGAGÉS COMPTENT DANS LA DÉFINITION DE LA BFA ?

NON. Il s'agit d'un service additionnel, comme un service logistique, et n'est pas inclus dans le prix de vente de la laine. Les € liés à ces palettes facturées/remboursées ne comptent pas dans le montant de la BFA.

LES NOUVELLES PALETTES SONT-ELLES DIFFÉRENTES DES ANCIENNES ?

OUI ! Nous avons réalisé plusieurs essais pour trouver la palette la plus adaptée à notre produit et à notre projet.

Celle-ci est plus résistante (22mm vs 16), renforcée et plus maniable (4 entrées VS 2).

Elle est également plus couteuse (en moyenne 50% plus chère).

Enfin, elle a nécessité des adaptations et une coordination de l'ensemble de nos usines de production

COMMENT SAVOIR QUELLES PALETTES REMETTRE À EPALIA ?

Les palettes concernées sont **marquées d'un logo URSA sur deux faces.**

EST-CE QU'EPALIA PEUT NOUS FACTURER ?

NON. La facturation est réalisée entre URSA et les clients. EPALIA est le tiers de confiance entre nous. Nous payons EPALIA.

QUI COMPTE LES PALETTES À REMBOURSER ?

C'est **EPALIA.**

C'est le tiers de confiance, qui n'a aucun intérêt à tronquer le nombre de palettes collectées.

EPALIA est rémunéré à la palette collectée, et URSA réalise le remboursement auprès du client.

En cas de désaccord, ce sont les données d'EPALIA qui font foi.

QUELLES SONT LES RÉGLEMENTATIONS SUR LESQUELLES URSA S'APPUIE ?

L'arrivée de la **REP Batiment depuis Janvier 2023** va permettre aux clients de ramener leurs déchets au point de vente. Les déchets d'emballage ne sont pas concernés mais s'incrincent dans la même dynamique. En mettant en place **le système de réutilisation**, nous permettons aux négoceurs de ne pas gérer la charge financière des déchets de palettes.

De plus, l'arrivée d'une **REP Emballages Professionnels en 2025** va venir imposer de nouvelles contraintes aux industriels et aux distributeurs, en agissant en amont, nous privilégions la mise en place d'un système qui a déjà fait ses preuves.

Pour rappel, **brûler ses déchets** (de chantier ou autre d'ailleurs), à l'air libre est passible d'une amende de **450€** (Circulaire du 18 novembre 2011 notamment).

PEUT-ON BRÛLER LES PALETTES SUR LE CHANTIER ?

NON. Brûler ses déchets (de chantier ou autre d'ailleurs), à l'air libre est passible d'une amende de 450€ (Circulaire du 18 novembre 2011 notamment)

QUI CONTACTER EN CAS DE PROBLÈMES ?

Au 1er niveau, il faut contacter EPALIA via la plateforme **e-pallet.com**, au **0810 512 202**.

En cas de conflit non résolu, il est possible d'envoyer un email à **ursa-palettes.fr@etexgroup.com**.

QUELS POURRAIENT ÊTRE LES PROBLÈMES RENCONTRÉS ?

Classiques : Demandes de collecte / retard de collecte / Nbr de palettes comptées... = Contact EPALIA

Complexes : Ecart de remboursements / Non réception d'avoirs.... = Contact URSA

Un service simple et efficace
pour vous simplifier la gestion
des palettes réutilisables.

